

RAPPORT D'AUDIT
CONTRÔLE DE REALISATION « RGE »

Nature de la construction

Habitat individuel **habitat collectif X** bâtiment tertiaire autre (préciser)
Construction neuve **travaux sur existant X**

Nature des travaux

Travaux isolés X bouquet de travaux offre globale de rénovation

Informations complémentaires sur le chantier

Description des travaux audités:

Les travaux faisant l'objet de l'audit sont liés à une opération de ravalement des façades sur rue, sur cours intérieures, et pignons, réalisée entre novembre 2013 et juillet 2014 par la société CORUS BÂTIMENT, d'un immeuble en copropriété sis au 12 avenue Jugnot dans le 18^{ème} arrondissement..

L'opération globale a été assurée sous la maîtrise d'ouvrage de la copropriété, représentée par son syndic (cabinet OGETI) qui en assure la gestion, et sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte M Richard, qui a suivi les travaux, après en avoir défini précisément les prestations, en particulier pour ce qui concerne la réalisation des prestations d'isolation thermique par l'extérieur de certaines des façades impliquées par le ravalement.

A noter que si l'opération de ravalement de cet immeuble, dont la construction peut être établie dans les années 30, était motivée en grande partie par le mauvais aspect et l'état dégradé des façades (des fissures résultant de l'enduit ancien), l'objectif de profiter de cette opération pour la compléter d'une amélioration de l'isolation thermique de l'immeuble a immédiatement semblé pour les copropriétaires devoir être intégré dans cette opération.

Suite à une analyse réalisée, et à des dispositions techniques ou architecturales (façade rue non modifiable, mitoyenneté des héberges), toutes les façades ravalées n'ont cependant pas bénéficié de ce traitement.

Ainsi, suivant les préconisations du maître d'œuvre, ont été traitées en isolation thermique:

- La façade arrière de l'immeuble, soit une surface de 238m²
- Les façades de la courette N°3, pour une surface de 108m²
- Les façades de la courette N°4, pour une surface de 150m²
- Le pignon C, côté gauche face rue, pour une surface de 31m²
- Le pignon D, pour une surface de 175m²

Soit un ensemble global traité en ITE de 702m², intégrant, en dehors des prescriptions définies par les documents techniques d'application et préconisations du fournisseur des produits, toutes les sujétions nécessaires à ce type de traitement (reprises des appuis de fenêtres, traitement et protection des angles, intégration des DEP, etc..)

Le dispositif retenu est celui prescrit par le descriptif JEFOTHERM, qui précise à la fois les produits compatibles et décrit la procédure à mettre en œuvre et les dispositions précises à appliquer pour obtenir le résultat et les garanties attendues.

L'isolant pris en compte est un polystyrène expansé blanc en panneaux rigides (KNAUF Xtherm Itex) mis en place en calé-chevillé (attestation apportée sur la facture). Le certificat Acermi (07/007/494) correspondant atteste, pour son épaisseur de 140mm, un Rth de 4,50, supérieur au seuil prescrit par la RGE en isolation de parois verticales.

Il est protégé par un enduit fibré sur treillis armé en fibre de verre, renforcé en partie basse des façades.

Les prestations ITE réalisées sur les façades traitées ont été réalisées dans des conditions techniquement irréprochables et en conformité à la fois avec les règles de l'art et avec une grande maîtrise technique et opérationnelle.

Les documents demandés ont été fournis par l'entreprise le jour de l'audit:

- Fabricant et notice technique du complexe d'isolation thermique, avec certification Acermi
- Document Technique d'application et prescriptions du système JEFOTHERM
- Facture et bordereau de livraison du fournisseur CEDAP
- Devis détaillé au client
- Facture (avec attestation manuscrite certifiant la mise en place et les caractéristiques de l'isolant thermique)
- PV de réception et attestation Qualibat de réception des travaux montrant la satisfaction du donneur d'ordre
- reportage photos détaillant les différentes étapes du chantier en cours de réalisation.

Les travaux réalisés sont en conformité avec les attentes et les prescriptions définies pour l'isolation thermique de façade telle que souhaitée par le client.


Ils sont également en conformité avec les prescriptions RGE pour ce type d'isolation.

Constats	
Récapitulatif des éventuelles non-conformités techniques constatées	E (*)
NEANT	
(*)Ecart : les malfaçons qui dénotent d'un non-respect des règles de l'art, aux normes NF-DTU et/ou à la réglementation se traduisent par des fiches d'écart	

Signalements éventuels respect des règles d'hygiène de sécurité et de protection de la santé	E (x)
NEANT (travaux terminés donc pas de possibilités de constats en ce sens)	
(*)Ecart : les manquements aux règles de sécurité se traduisent par des fiches d'écart	

Récapitulatif en cas de non-respect des exigences de service	OUI	NON
• Remise d'un devis descriptif détaillé des travaux (marques, modèles et le cas échéant éléments permettant l'estimation du crédit d'impôt développement durable)	X	
• Remise du PV de réception	X	
Remise de la facture détaillée et de toute attestation signée servant à l'obtention des aides publiques (mais non conforme RGE)	X	
• Remise des notices, garanties et documents relatifs à l'utilisation et à l'entretien des équipements lorsqu'ils existent		X
• Vérification de l'adéquation devis/facture/réalisation	X	
(*)Remarque: le non-respect des exigences de service dues au client se traduisent par des remarques détaillées en synthèse ci-après dans la partie « point(s) d'amélioration » et feront l'objet d'un examen approfondi lors de la prochaine évaluation sur site		

Synthèse/clôture de l'audit

<u>Point(s) fort(s) constaté(s)</u> <ul style="list-style-type: none">• Qualité de la prestation remarquable (façades traitées ITE et celles non traitées)• Satisfaction des maître d'ouvrage et maître d'œuvre (PV réception et attestation Qualibat)• Implication totale de l'entreprise dans la préparation et le bon déroulement de l'audit	3
<u>Écart(s)</u> NEANT	0
<u>Remarques/points d'amélioration (à vérifier lors de la prochaine évaluation)</u> .NEANT	0
Date et visa de l'auditeur 13/6/16 audit Javard  PCHAGNAS	

Attestation de travaux

Nom de l'entreprise ayant réalisé les travaux : CORUS BATIMENT

Adresse : ZA PONROY - 5 Av Clément Ader - 94420 LE PLESSIS TREVISE

Cocher la case du signataire de l'attestation

Nom du Maître d'ouvrage : Cabinet OGETI Syndic de copropriété
Lorsque le client est une entreprise principale, l'attestation remise à son sous-traitant doit être obligatoirement visée par le Maître d'ouvrage pour qui sont réalisés les travaux, soit par le Maître d'œuvre d'exécution, soit par le Contrôleur technique

Adresse : 11Bis Rue du Mont-Cenis - 75018 PARIS

Nom du Maître d'œuvre d'exécution : Gilles RICHARD Architecte
Architecte, bureau d'études, ingénieurs conseils, etc.

Adresse : 24 Rue Rochebrune - 75011 PARIS

Nom du Contrôleur technique :

Adresse :

Visa

Nom et adresse du chantier : 12 Avenue Junot - 75018 PARIS - Phase N° 1 - I.T.E. Contre-façade RUE + 2 courettes
Phase 2 : Ravalement RUE (Enduit Minerstyl Micro-Mortier-Chaux) - Phase 3 : I.T.E. 2 pignons arrière bât cour

Date du début des travaux : 04/11//2013 **Date de réception des travaux :** 15/07/2014

Description technique des travaux réalisés :

En fonction des critères techniques de la qualification demandée, indiquer les surfaces, tonnages, puissances, portées, hauteurs.

ISOLATION THERMIQUE par L'EXTERIEUR Phases 1 et 3 : Décapage partiel - Pose de plaques de polystyrène 120mm calées chevillées avec marouflage d'un treillis entre 2 couches de JEFOTHERM SC (Ets JEFECO) Fixateur AQUAFAST 200g/m2 +
Finition à la taloche SILIPLAST 121 - 2.5kg/m2. Couvertines en acrotère et bavettes d'appuis en aluminium. Travaux de couverture.

~~MICRO-MORTIER-CHAUX~~ Phase 2 - Enduit MINERSTYL 100 des Ets AMONIT

Montant HT du marché de l'entreprise : 258.632€

Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

Echafaudages - couverture

Appréciation de la prestation

	Très bien	Bien	Passable	Médiocre
Qualité de la réalisation :	X			
Respect des délais :	X			
Tenue du chantier :	X			

Date : le 15/07/2014
Nom du signataire : RICHARD Gilles
Commentaires du signataire :

*Les travaux ne sont très bien déroulés.
En réponse à l'entreprise*

Réponse éventuelle de l'entreprise :

Gilles RICHARD
architecte D.P.L.G.
24 rue Rochebrune
75011 Paris
Tél. 01 48 06 20 01
N° ordre 32471

